

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Catholiques à Genève

Dans *L'Eveil (Echos de Saint-Maurice)*, 1909, tome 11, p. 113-118

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

## Les Catholiques à Genève

Rien de ce qui touche à nos intérêts catholiques ne doit nous laisser indifférents. Aussi sommes-nous très reconnaissants au « Jeune » de Genève, d'avoir bien voulu réserver à l'*Eveil* ces pages dont l'actualité n'échappera pas à nos lecteurs. Ils y trouveront en même temps matière à d'utiles réflexions.

Nous voudrions essayer de caractériser la situation des catholiques de Genève à partir de la présente année.

Il va sans dire que cet article n'engagera que nous-mêmes ; et comme une opinion n'est pas un principe, nous trouverons bon qu'on s'explique avec nous. Nous

croyons même qu'une discussion sera très utile ; et ne laissât-elle rien subsister de ce que nous allons avancer que nous nous saurions encore gré de l'avoir provoquée.

Un rappel des faits s'impose tout d'abord. Il sera bref. De 1815 à 1873, l'Etat de Genève dut reconnaître l'Eglise romaine en vertu des traités de Vienne et de Turin. Par malheur il ne put échapper à cette haine concentrée du christianisme légitimé qui a toujours distingué le calvinisme, et il ne tarda pas à la traduire en actes. Et quels actes ! Il nous déclara une guerre administrative, législative aussi, et d'année en année, il la poursuivit avec une logique, qui trouva sa dernière expression dans une sorte de Constitution civile élaborée en 1873 avec une spontanéité dont l'Europe n'a pas perdu le souvenir. Les catholiques défendirent à l'Etat l'entrée de leur conscience et ils répétèrent le *Non possumus* des Apôtres.

Des événements douloureux s'il en fut se produisirent alors. Le « vieux catholicisme » fut substitué au Catholicisme romain et les fidèles se virent injuriés, expulsés de leurs églises, chargés de prohibitions. Ils montrèrent dans l'épreuve toute la force d'âme que nous admirons aujourd'hui chez nos frères de France. Ils parlèrent d'abord à Dieu des attentats qui les atteignaient au vif, puis ils résolurent d'en parler aussi aux hommes et de se faire une arme pacifique de tous les moyens de persuasion que le droit porte en lui. Quelques-uns, lucides et prompts dans l'action, précisèrent ce dessein d'abord vaguement entrevu, et ils fondèrent le « Parti Catholique » qui se recruta rapidement des plus beaux dévouements.

Nous voudrions retracer ce conflit mémorable entre le droit et la violence dissimulée sous une fausse légalité, et nous ne pouvons même l'esquisser dans ses

incidents essentiels. Quelques années s'étaient à peine écoulées que déjà la lutte perdait son acuité et s'affaiblissait graduellement. Et pourquoi? Nous admettons que les passions soulevées en 1873 se sont amorties et neutralisées au fur et à mesure que les conséquences morales et matérielles de la persécution découvraient l'erreur initiale du principe, mais à n'en pas douter, l'heureuse évolution dont nous sommes les témoins est due surtout aux robustes efforts du parti catholique.

Grâce à lui un esprit de justice a pénétré de bonne heure dans le pays et, quoiqu'il fût mêlé de certaines scories, il a préparé l'œuvre de pacification qui a éclos le 30 juin 1907. Quelle œuvre? Celle de la Séparation des Eglises et de l'Etat, qui a emporté avec elle la condamnation du schisme de 1873, en même temps qu'elle a garanti aux catholiques les droits primordiaux qui composent leur liberté et leur honneur. Du même coup elle a résolu la question confessionnelle dans un sens qui répondait généralement aux vœux du pays, et elle l'a soulagé d'un poids intolérable.

C'est ici que les catholiques doivent répondre à un Parti qui est très désireux d'absorber en lui ce qu'il y a de sève créatrice dans les autres. Ses chefs nous ont dit et peut-être nous diront-ils encore avec un empressement dont on ne sait s'il s'y mêle beaucoup ou peu de naïveté : « D'injustice envers vous il n'est plus question aujourd'hui. La persécution est terminée. Tout est remis en ordre. «A cette pensée nous pleurons de joie, et parfois nous sommes transportés d'une ivresse toute lyrique. Pourtant nous voulons vous dire notre pensée avec le calme qui convient. Votre groupe doit disparaître avec les événements malheureux dont il était né, et laisser à ses membres la pleine liberté de rejoindre la droite ou la gauche, plutôt la gauche que la droite. »

Autant dire que les catholiques en tant que catholiques

n'ont plus qu'à se confiner dans leurs sacristies. Alors tout sera bien.

A ceux qui nous parlent ainsi nous ferons deux réponses aussi claires que possible.

En premier lieu, c'est un problème psychologique assez difficile que de chercher dans quelle mesure on est sincère lorsqu'on soutient que l'axe de la situation religieuse est définitivement changé ! Hélas ! tout homme qui a un peu de portée dans le regard se refusera à voir l'avenir sous des couleurs par trop tendres. C'est vrai que le pays, pris dans son ensemble, veut la paix confessionnelle : le vote du 30 juin dernier en est la preuve indéniable et l'on vient de le traduire dans sa signification précise. Par malheur tel protestant n'a pas encore débarrassé son cerveau de la pression formidable des tendances héréditaires. De là vient qu'il se souvient des siècles de jadis au point d'en subir la hantise et de montrer à notre égard faut-il dire la défiance, l'antipathie, faut-il employer un mot plus fort ? quoiqu'il en soit, ces permanences de l'esprit sectaire doivent être étroitement surveillées, et qui sait ? il peut venir des jours où les catholiques auront besoin de l'union de leurs forces contre quelques artisans de destruction. Voilà pourquoi ils acceptent le présent avec une confiance qui n'empêche pas de regarder l'avenir et de s'y préparer.

Il y a plus et nous ne pourrions donner l'appoint de nos voix à la gauche ou à la droite sans sacrifier l'idéal que nous portons en nous et quel est-il ? Nous n'avons jamais approuvé l'étrange devise : *non solum sed cælum* ; ou si quelquefois nous l'avons approuvée, ce n'est pas ce qui est arrivé de mieux. Sans doute, nous devons faire saillir la question confessionnelle, mais nous ne laissons pas de donner un solennel démenti à l'ostacisme qui voulait nous éloigner des affaires du pays.

Faut-il l'ajouter? Nous comprenions au témoignage de nos adversaires, au témoignage encore plus sûr de nos consciences que nous savions entrer au vif de la pensée nationale. Eh bien ! forts de notre passé, nous nous essaierons à concevoir avec plus d'ardeur et à remplir avec plus de suite notre rôle politique et social. On n'en sera pas surpris. Nous sentons en nous un afflux de vie et nous tressaillons du désir de le dépenser. Et quant aux affaires de sacristie, qu'on se tranquillise : nous y songerons le plus que nous pourrons.

Tel est donc notre programme, à le considérer dans la simplicité de ses lignes générales. Ce n'est pas ici le lieu, croyons-nous, de le compléter de tous ses développements. Pourtant nous devons apprendre à nos lecteurs, s'ils ne le savent pas encore, que d'importants projets de loi dus à l'initiative privée ou gouvernementale, vont prochainement frapper à la porte du Grand Conseil.

Ils sont d'ailleurs d'ordre disparate, puisqu'ils touchent à l'instruction publique, au commerce, à l'industrie, à d'autres domaines encore. Nous étudierons l'économie de ces divers projets, et nous formulerons les critiques qu'ils soulèvent. Au surplus, nous ne nous bornerons pas à examiner d'un regard attentif une série de dispositions législatives plus ou moins abstraites ; et nous saurons nous mettre devant une question qui tient à notre âme... et à notre chair, si l'on peut dire. C'est la « question sociale » faite des difficultés inhérentes aux relations des classes entre elles. Catholiques, plus que les autres nous devons préparer les éléments de sa solution, parce que nous avons la magnifique vocation de faire servir l'Évangile tout à la fois au bonheur des hommes dans la vie future et, autant que possible, à leur prospérité dès la vie présente. Nous ne pouvons le nier. Parmi nous, les uns inclinent vers l'intervention

des Pouvoirs publics en matière sociale, au lieu que les autres préconisent l'initiative individuelle. Peu importe. Cette dualité, si nous le voulons, ne troublera pas le développement de ce que nous pourrons appeler notre action commune. C'est qu'il est rare que selon la belle pensée de Lacordaire, dans les situations les plus délicates, où tout semble impossible, il n'y ait pas un certain point qui concilie tout, comme en Dieu les attributs en apparence les plus dissemblables se rencontrent quelque part dans l'harmonie d'une parfaite unité.

Le travail que nous venons d'esquisser doit former, nous semble-t-il, le tissu de l'action de tous les catholiques. Et voici que nous en remarquons un autre non moins important. Nous demandons la permission de l'indiquer. On nous accusera peut-être de poursuivre dans notre pensée la floraison chimérique de choses qui ne seront jamais, et nous y consentons volontiers pourvu qu'on nous laisse dire ce que nous rêvons. Nos hommes d'étude, car nous en avons, feront bien de se mêler aux activités quotidiennes de la vie intellectuelle et nous ne prenons cette expression que dans son sens le plus général. Par là ils détromperont le préjugé qui se persuade que l'Eglise est le tombeau de toute culture de l'esprit et ils l'obligeront finalement à dire : « Voilà qui est pourtant bien extraordinaire ! Ces petites gens que nous décrétons d'ignorance ont le don de l'ardeur littéraire, ils sont capables de manier une plume et déjà ils pénètrent dans le sanctuaire des lettres genevoises. »

Telle est désormais notre situation, et tels sont les devoirs qui s'y harmonisent. A nous de les accomplir en gardant l'espoir que les fils achèveront ce que leurs pères auront commencé et réussiront là où nous aurons échoué.